

LE PARISIEN LIBERE
A l'attention du Directeur de la publication
25, Avenue Michelet
93400 SAINT-OUEN

Paris, le 7 novembre 2016

Par mail et courrier recommandé avec accusé de réception

Réf. COSMED / LE PARISIEN LIBERE

Objet : Demande de publication d'un droit de réponse

Madame, Monsieur le Directeur de publication,

Je vous écris en ma qualité de Président de l'Association professionnelle COSMED à la suite de la publication d'un article intitulé « Allergiques, méfiez-vous de ces sprays », le 27 octobre 2016, sous la plume de Madame Claudine PROUST, via le site internet www.leparisien.fr.

L'Association Professionnelle COSMED représente et défend les intérêts des TPE, PME et ETI de la filière cosmétique française fédérant 720 entreprises. A ce titre, COSMED a créé, en 2015, un groupement d'intérêt scientifique sur les huiles essentielles (GIS-HE) regroupant plus de 50 acteurs du monde scientifique (toxicologues, pharmacologues), du monde industriel (entreprises des biocides, des cosmétiques, du médicament), ainsi que du monde agricole (producteurs d'huiles essentielles). Le GIS-HE a pour objectif d'éclairer les problématiques concernant les huiles essentielles à la lumière des connaissances scientifiques les plus modernes.

L'article, accessible à l'adresse URL suivante (<http://m.leparisien.fr/societe/allergiques-mefiez-vous-de-ces-sprays-27-10-2016-6256194.php>), vise très clairement les produits développés et commercialisés par les entreprises membres de l'Association Professionnelle COSMED.

L'auteur de cet article cherche manifestement à dissuader les consommateurs d'acheter les produits développés et commercialisés par nos membres, en les présentant comme nuisibles pour la santé et en n'hésitant pas à leur imputer des actes de tromperie à l'égard des consommateurs.

L'Association professionnelle COSMED souhaite bénéficier de son droit de réponse, conformément à la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 et le décret n°2007-1527 du 24 octobre 2007.

Aussi, je vous remercie d'insérer le droit de réponse suivant, selon un emplacement, une forme et une taille de caractères identiques, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

« Le 27 octobre 2016, un article paru dans le journal Le Parisien et intitulé « Allergiques, méfiez-vous de ces sprays », met en cause de façon globale l'efficacité et la sécurité des huiles essentielles, notamment celles présentées en spray. Cet article fait état d'informations scientifiques partiellement ou totalement inexactes susceptibles d'induire une confusion chez les consommateurs et de porter injustement préjudice aux acteurs scientifiques et économiques de la filière des huiles essentielles. COSMED souhaite apporter les précisions suivantes par l'exercice du droit de réponse :

Huiles essentielles et acariens

L'article affirme que les huiles essentielles en spray seraient inefficaces au motif que « les acariens ne se trouvent pas dans l'air » et « ne volent pas ». Une simple lecture du mode d'emploi sur le packaging d'un spray aux huiles essentielles dans cet usage aurait suffi à éviter cette contrevérité malheureuse. Il y est précisé que les huiles essentielles sont, dans ce cas, à pulvériser sur « les moquettes, literies et autres textiles ». Les huiles essentielles sélectionnées sont des agents naturels efficaces de lutte contre les acariens, dont l'efficacité est prouvée notamment par la norme NF G 39-011.

Huiles essentielles et composés organiques volatils (COV).

La notion de COV recouvre deux réalités. D'un côté, les COV générés par les activités humaines, (les COV « anthropiques ») qui sont notoirement toxiques. Ils font l'objet de réglementations de plus en plus strictes (peintures, colles, production industrielle...). De l'autre, les COV produits par la nature (COVNAT). Leur rôle écologique est déterminant. Les huiles essentielles sont des composés organiques volatils naturels et leurs bénéfices pour la santé constituent la science de l'Aromathérapie. Certaines personnes allergiques peuvent néanmoins être sensibles à des constituants d'huiles essentielles. Afin de prévenir ce risque, la réglementation, à laquelle se conforment les fabricants de sprays aux huiles essentielles, a imposé l'étiquetage de ces substances potentiellement irritantes ou allergisantes.

Huile essentielle et naturalité : un gage de sécurité.

Les auteurs de l'article assurent que le limonène d'usage industriel est le même que le limonène présent dans les huiles essentielles. Et de conclure par extension que « les produits naturels ne sont pas sûrs ». Cette conclusion ne tient pas compte de la réalité industrielle. Le d-limonène est issu de l'industrie de production du jus d'orange. Il est largement utilisé comme solvant écologique dans de multiples applications. Cependant, il est à noter que les publications scientifiques signalent la présence significative de résidus de pesticides dans le limonène à usage industriel. Partant de cette constatation, une huile essentielle naturelle d'agrumes issus de l'agriculture raisonnée, produite pour un usage d'aromathérapie est objectivement plus sûre du point de vue toxicologique qu'une autre source de limonène à usage domestique et industriel.

Sécurité des huiles essentielles en spray aérien à visée acaricide, insecticide, fongicide, bactéricide ou virucide.

La fonction assainissante des huiles essentielles vis à vis des principaux agents pathogènes est largement documentée et confirmée (antifongique, antibactérienne, antivirale...).

Les allergologues interrogés par le Parisien s'alarment de la présence éventuelle dans l'air ambiant de substances en concentration gênante pour certaines personnes allergiques.

Là encore, il aurait suffi de lire les modes d'emploi des produits pour rassurer les consommateurs. Dans les applications des huiles essentielles comme biocides en spray, les modes d'emploi stipulent notamment : Vaporiser dans l'air (x) pulvérisations. **Sortir de la pièce. Laisser agir au moins 30 mn et aérer ensuite.** Dans ces conditions, les concentrations résiduelles dans l'air des substances actives comme le d-limonène (fongicide, acaricide) sont dépourvues d'effet irritant ou allergisant. Les huiles essentielles offrent des solutions naturelles pour limiter certains allergènes des habitations. Leur bon usage garantit leur efficacité et la sécurité des consommateurs.»

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur de la publication, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Marc Giroux
Docteur en Pharmacie
Expert toxicologue-pharmacologue
Président